Canal de Ventavon Saint-Tropez
Établissement Public

Gap le 22 mai 2019

Monsieur le Syndic
Jean-Noel NAL
25, chemin de la Durancette
04200 SISTERON

Objet : Réunion du syndicat

Monsieur le Syndic,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion de la commission syndicale qui aura lieu le :

Le mercredi 5 juin 2019 à 9 h 30 à la mairie du Poët

L'ordre du jour est le suivant :

- Composition du bureau :
  - Election du Président et du Président adjoint.
- Composition de la commission des travaux :
  - Désignation des membres de la commission des travaux.
- Vote du budget supplémentaire 2019.
- Validation nouvelle version règlement intérieur :
  - Cols de cygne.
  - Minimum souscription zone urbaine.
- Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de conversion des irrigations tranche 3, secteur historique de Saint-Tropez.
- Choix du mode de consultation pour l'appel d'offres travaux de démantèlement du barrage sur le Sasse.
- Point sur les servitudes, indemnisation du secteur historique de Saint-Tropez.
- Recours contre la facturation par EDF concessionnaire de la chute de Sisteron des vannes maintenues ouvertes sur le Canal EDF à l'automne 2018.
- Proposition d'ester en justice, en référé, puis sur le fond, auprès du tribunal administratif de Marseille dans le dossier relatif aux désordres observés sur le barrage des Poux.
- Gestion des 4 millions de kilowattheures année 2019.
- Questions diverses.

Je vous joins une note préparatoire que je vous invite à lire avant la réunion.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Monsieur le Syndic, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président,
Daniel POINCELET

Association Syndicale autorisée du CANAL de VENTAVON SAINT-TROPEZ
Le Président

Immeuble du Révelly – 2 avenue Lesdiguières – 05000 GAP
Tél. 04.92.51.80.84 ou 04.92.51.01.30 - Fax .04. 92.51.93.89 – E-mail : info@canaldegap.fr
SIRET 200 040 335 00024 – APE 4299 Z